



Bobigny, le 27 avril 2020

Le gouvernement nous annonçait le 12 mars dernier qu'aucune entreprise ne serait liquidée pendant le confinement... des nationalisations avaient même été évoquées pour certaines entreprises en difficulté ! Nous avons compris vendredi 18 avril que nous ferions partie des exceptions.

En effet, alors que nous étions en pleine négociation avec la Direction Générale de Presstalis, celle-ci nous apprenait qu'un CSEC extraordinaire serait programmé le lundi 20 avril pour nous annoncer une cessation de paiement.

Le tribunal a finalement décidé de reporter l'audience au 12 mai prochain, ceci afin de permettre aux différentes parties (Coopérative des Quotidiens – Coopérative des Magazines – Organisations Syndicales) de trouver un accord de continuation d'activité pérenne.

Les négociations engagées sont particulièrement difficiles d'autant plus qu'elles se font sous la menace d'une liquidation judiciaire imminente. Depuis le début nous constatons qu'il y a un profond désaccord entre les deux coopératives actionnaires de Presstalis (la CDM et la CDQ) :

- La coopérative des magazines considère qu'elle a déjà assez contribué au redressement de l'entreprise depuis 2018 et qu'elle ne veut plus payer pour la distribution des quotidiens, d'autant qu'elle est peu subventionnée par l'état. Les éditeurs n'ont plus confiance en Presstalis. De notre point de vue, le nouveau schéma de distribution qu'ils proposent (plan Inca) n'est ni plus ni moins qu'un projet de démantèlement de notre entreprise au profit de la messagerie concurrente : les MLP. Le siège dont l'activité et donc l'effectif sera fortement amputé dépendra de la CDM, le centre de traitement de Bobigny sera lui rattaché à la CDQ et dépendra du bon vouloir des MLP qui lui confieront des titres.
- La coopérative des quotidiens estime que Presstalis doit continuer à se restructurer pour faire face à la baisse continue des ventes, et souhaite conserver une structure commune comme c'est le cas aujourd'hui. La CDQ valide la mise en place d'une future messagerie (Presstalis bis) avec un actionariat capitalistique porté par les Quotidiens et les Publications. Un accord pourrait être trouvé et les discussions se poursuivent concernant l'entité juridique, l'aspect social et le volet industriel.

La CDM pourrait accepter l'existence de cette nouvelle messagerie à condition que celle-ci ne gère plus les flux financiers (le ducroire) qui seraient alors confiés aux MLP.

Nous avons clairement compris que cette clause de « ducroire » est intimement liée à la mission actuelle de messagerie de Presstalis. Ainsi, confier cette « clause du ducroire » aux MLP, reviendrait donc ni plus ni moins à retirer les missions essentielles actuelles de Presstalis et à installer les **Messageries lyonnaises de presse (MLP), concurrent actuel de Presstalis, comme messagerie unique**. Presstalis deviendrait alors dans ce cas un « simple » centre de prestations de services, assurant principalement et uniquement certaines fonctions supports.

M. Cassegrain, président de la CDM l'a déclaré au micro d'Europe 1 (24/04) : « *il faut arrêter de replâtrer en permanence par des plans de restructuration successifs* ». C'est oublier un peu vite la responsabilité que portent les éditeurs et les raisons pour lesquelles Presstalis se trouve dans une situation financière aussi catastrophique. Rappelons-leur que ce sont eux qui siègent au Conseil d'administration de Presstalis, qui siégeaient au Conseil supérieur des messageries, et qui sont décisionnaires. Ce sont eux qui des années durant, ont organisé une concurrence mortifère en effectuant le transfert de leurs titres entre les deux messageries, aggravant de fait les difficultés de Presstalis (citons Marianne dont M. Cassegrain est le nouveau dirigeant). Ce sont eux qui ont validé des orientations industrielles plus qu'hasardeuses : par exemple la mise en place d'un nouveau système informatique commun extrêmement couteux et mal adapté dont Presstalis a été seule à supporter les coûts (plusieurs dizaines de millions d'euros qui devaient être à l'origine partagés avec les MLP).

M. Cassegrain affirme que le choix des MLP comme messagerie unique ne se résume pas à une question d'argent. Alors pourquoi choisir le concurrent, le moins disant socialement, sachant qu'il devra faire appel à une sous-traitance massive pour assurer la totalité de la distribution des magazines ? Pourquoi ne pas continuer à faire vivre notre messagerie qui, débarrassée d'un passif insoutenable retrouvera de fait un équilibre financier ?

M. Dugardin l'évoquait dans un article du Monde (26/04) : « *Un plan à 3 ans, ça donne le temps d'envisager une messagerie unique* ». Nous ne partageons pas l'idée d'une messagerie unique, mais c'est une question dont nous pourrions discuter le temps venu. Alors pourquoi précipiter les choses ?

Notre organisation syndicale **ne sera pas signataire** d'un accord qui fait de la première messagerie Presstalis qui assure de nombreux services aux éditeurs : Import / Export / Publications / Quotidiens nationaux et étrangers / Hippiques / Invendus / réamorçage des diffuseurs, un simple sous-traitant de son concurrent, les MLP.

Nous alertons les éditeurs que persister à vouloir démanteler notre entreprise qui leur a permis de prospérer durant des décennies au sein d'un système de distribution efficace, mènera à une impasse. Plusieurs acteurs s'accordent à dire qu'il ne doit pas y avoir de mouvement social majeur. M. Dugardin déclarait dans le même article au Monde : « *Il n'y a pas eu de grève (...) Les organisations syndicales continuent de discuter* »

C'est le cas tant qu'il y aura des négociations. Pour ce qui est des mouvements sociaux, seuls les salariés de la distribution et du transport décideront. Il est effectivement primordial que la situation de nos mandants transporteurs de presse soit également prise en compte dans le volet industriel.

La Section Messageries